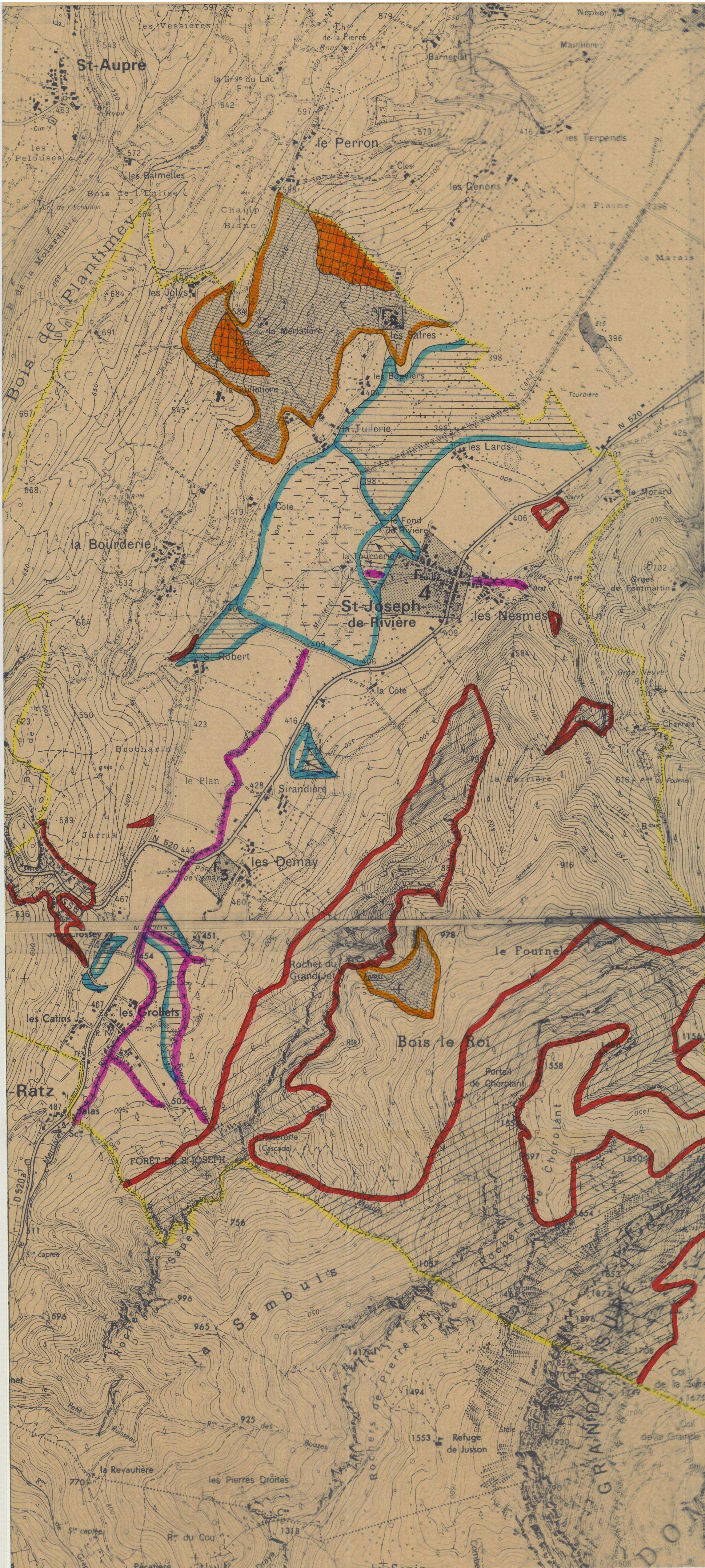




DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Departemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Departementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Departementale de l'Equipement
9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE de **ST-JOSEPH DE RIVIERE**

zone en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 405

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1₂ Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-EBLOUEMENTS

6₁ Zone dangereuse - Construction interdite

6₂ Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue Liliane BESSON	Etabli	25	11	1983
Dessinateur	Modifié	12	4	1984
	Approuvé			198

ECHELLE

1 / 10000

Mise à jour par arrêté du préfet du 18 mai 1988

Pour consultation
L'Atelier de l'Urbanisme
L'Atelier de l'Urbanisme